



«Letter\_Date»

«Investor\_Name»

«Address\_1»

«Address\_2»

**Objet : Conversion de votre régime enregistré d'épargne-retraite Placements Mackenzie n° <xxxxxxx-x> en un fonds enregistré de revenu de retraite**

---

Bonjour <<Client Name>>,

Nous vous écrivons car votre Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) arrive à échéance et doit être converti en un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Selon la Loi de l'impôt sur le revenu, votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) doit être fermé d'ici la fin de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans.

La conversion en un FERR Mackenzie signifie que vous pourrez profiter de votre épargne grâce à des versements de revenu réguliers tout en continuant d'avoir accès à notre vaste gamme de fonds communs sans frais d'administration annuels.

**Que dois-je faire?**

Communiquez avec votre conseiller à propos de la conversion de votre REER à un FERR. Votre conseiller peut vous aider à :

- remplir le formulaire de demande
- sélectionner un barème de versements
- fournir des renseignements sur le bénéficiaire de votre nouveau FERR

Nous vous encourageons à communiquer avec votre conseiller dès que possible pour discuter des options qui répondent le mieux à vos besoins. Afin d'éviter tout retard ou toute restriction dans l'exécution des opérations, nous vous demandons de rendre les documents dûment remplis à Placements Mackenzie d'ici le <<date>>.

**Qu'arrive-t-il si je ne soumetts pas les documents requis à temps?**

Les actifs de votre REER seront automatiquement transférés dans un FERR le <<date>> ou vers cette date. Toutefois, tant que nous n'aurons pas reçu une demande dûment remplie, vous ne pourrez pas sélectionner le barème de versement de votre choix ni désigner un bénéficiaire.

## Pourquoi dois-je désigner un bénéficiaire à nouveau?

Le bénéficiaire de votre REER n'est pas automatiquement transféré à votre FERR. Vous devrez désigner un bénéficiaire lorsque vous remplirez la demande de FERR. Si vous ne le faites pas, le bénéficiaire sera par défaut votre succession.

Nous vous félicitons d'avoir franchi ce cap! Vous trouverez des renseignements additionnels sur la planification de retraite ou le revenu de retraite sur notre site à [www.placementsmackenzie.com/retraite](http://www.placementsmackenzie.com/retraite).

Pour toute question à ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec notre équipe des Relations avec la clientèle au 1-800-387-0615.

Nous vous remercions de continuer à intégrer Placements Mackenzie dans vos plans d'investissement à long terme.

Cordialement,

PLACEMENTS MACKENZIE



Jessa Wilson  
Vice-présidente adjointe, Relations avec la clientèle  
p.j.

«Dealer» - «Advisor»